

COMMUNE BERCHEM-SAINTE-AGATHE  
M. J. RIGUELLE  
BOURGMESTRE  
C/O SERVICE DE L'URBANISME  
Avenue du Roi Albert, 33  
1082 BRUXELLES

V/réf. : AB7792 100-03PU620285\_DA\_CRMS\_07  
(N. Mebarka)  
N/réf. : GM/AH/BSA-2.46/s600\_CT  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Bourgmestre,

**Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Rue Georges Remy, 46. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'une maison unifamiliale.**  
**Avis de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 9/02/17 sous référence, le dossier mentionné sous rubrique a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 22/02/2017.

La demande vise la transformation de la maison qui forme l'angle de la rue Georges Remy avec la rue du Grand Air, comprise dans la zone de protection de la Cité Moderne, classée comme ensemble par arrêté du 7/09/2000.

Le projet vise le remplacement de la toiture existante par un nouveau volume réalisé dans le plan des façades, intégrant à la fois de nouveaux espaces intérieurs et une terrasse.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et n'aura que peu d'impact sur sa zone de protection. La CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières sur la demande et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur. Dans ce cadre, elle demande d'adopter un langage architectural qui s'intègre mieux à son environnement en ce qui concerne le choix et la teinte des matériaux (éviter notamment la mise en peinture de couleur foncée du soubassement).

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - B.D.U. - D.M.S. : Mme M. Herla.